

MODIFICATION DU MODELE DES STATUTS DES LIGUES

Présentée au Comité Directeur Fédéral du 20/02/2021

Article XIII – Le Comité Directeur

A. Composition

Ancienne rédaction :

La Ligue Régionale est administrée par un comité directeur composé:

- De..... membres (au moins 8) élus dont le Président de la Ligue
- Des présidents des Comités Départementaux de la région, membres de droit avec voix consultative.

Nouvelle rédaction :

La Ligue Régionale est administrée par un comité directeur composé:

- De..... membres (au moins 8) élus dont le Président de la Ligue
- Des présidents des Comités Départementaux de la région, membres de droit avec voix délibérative, s'ils ne sont pas membres élus et à condition que le Comité Départemental concerné ait des statuts répondant aux prescriptions de l'article IV C des statuts de la Fédération.